

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

En s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

13 Juin 1878.

Bulletin politique.

L'empereur Guillaume va mieux ; il paraît devoir guérir rapidement de ses blessures, grâce à sa vigoureuse constitution. Depuis quatre jours il se lève pendant quelques heures, l'enflure des bras a diminué et la fièvre traumatique a disparu. On attend donc prochainement un rétablissement complet. Quand le Congrès s'ouvrira, toute inquiétude aura cessé pour la santé du vieil empereur.

Le prince Gortschakoff, qui est rétabli aussi malgré son grand âge, se rend à Berlin pour assister au Congrès. On paraît ces jours-ci des questions qui pouvaient être posées. Le *Daily-Telegraph* publie à ce sujet cette grave dépêche datée de Vienne : « Le prince Gortschakoff fait savoir qu'il a l'intention de proposer au Congrès des mesures contre l'extension du socialisme en Europe. »

Il est possible que le gouvernement russe, comme le gouvernement allemand, se préoccupe de la question révolutionnaire, et que le coup de pistolet de Vera Sassoulitch l'ait ému, comme les attentats de Hœdel et de Nobiling ont ému Berlin.

Mais il faut aussi voir dans cette résolution du chancelier de Russie un moyen de détourner l'attention des plénipotentiaires du traité de San-Stefano. En posant une seconde question, il ôterait ainsi à la première un peu de son importance et espérerait obtenir quelques concessions de plus.

Cette considération pourtant ne doit pas nous faire oublier que la question révolutionnaire posée au Congrès peut amener une situation assez grave, car toutes les puissances n'auront pas évidemment la même attitude.

Quelles que soient les intentions de l'Alle-

magne, il ne sera pas facile de trouver un moyen pratique, accepté par tous, d'entraver la Révolution, d'autant que l'opinion publique, même dans l'empire, ne paraît pas accueillir favorablement les projets nouveaux.

Le Conseil fédéral, réuni pour discuter la loi de dissolution du Reichstag, peut bien la voter, mais quel en sera le résultat ? Nous voyons déjà la presse allemande commencer une campagne contre les projets qu'elle suppose au gouvernement. Le sentiment qui domine dans ses polémiques est qu'elle repousse dès à présent toutes lois d'exception.

La police allemande fait tous les jours de nombreuses arrestations pour saisir les fils du complot ; elle ne néglige rien de ce qui peut la mettre sur la trace des complices de Nobiling. Mais toutes ces mesures ne semblent pas intimider la presse qui reflète en cela l'opinion publique. Le gouvernement, aux prochaines élections, appuyé sur le parti conservateur, agira sans doute avec énergie pour faire écarter tous les candidats socialistes. Mais ceux-ci, de leur côté, sont parfaitement organisés, et l'audace de leurs journaux prouve qu'ils se sentent de force à affronter la lutte.

Le mal est plus profond en Allemagne qu'on ne le croit communément. Ces deux attentats si rapprochés, commis contre le même souverain, sont un fait presque unique dans l'histoire ; et si l'on croit les nouvelles qui circulent, d'autres complots aussi criminels seraient encore ourdis. Des bruits d'incendie ont été répandus deux jours après le second crime : il paraît qu'il y avait quelque chose de fondé dans ces rumeurs. On rapporte que des forcenés, dignes émules de la Commune de Paris, avaient formé le projet d'incendier le palais à Berlin. La vigilance de la population a déjoué cet odieux complot. Mais on peut juger par ces faits des progrès du socialisme et de la lutte qu'aura à soutenir le gouvernement aux prochaines élections.

LE CONGRÈS.

Le correspondant particulier de l'Assemblée nationale adresse à ce journal les nouvelles suivantes :

« Le nombre des provinciaux arrivés à Berlin depuis trois jours est considérable. On commence à espérer que S. M. l'Empereur ne succombera pas à ses blessures, et déjà on parle de fêtes publiques qui auraient lieu le jour de son rétablissement et de sa première promenade. »

« Presque tous les représentants des puissances étrangères sont arrivés pour assister au Congrès. »

« Le ministre de France, M. Waddington, était à peine installé à l'hôtel où il est descendu, qu'un chambellan du prince impérial venait se mettre à ses ordres pour le conduire auprès du fils de l'empereur Guillaume. »

« M. Waddington, un peu fatigué de son voyage, rendra visite ce soir au prince Fritz, et on pense qu'il sera aussi reçu par l'empereur Guillaume, qui a recouvré toute sa connaissance. »

« Avant la réunion du Congrès, tous les représentants des puissances seront invités à dîner à la cour. »

« M. Waddington est accompagné de deux secrétaires ; il doit avoir demain une entrevue avec le prince de Bismark, dont l'attitude est énergiquement conservatrice et anti-révolutionnaire. »

« Le ministre de France est surtout l'objet des prévenances de l'éminent chancelier, qui, d'ailleurs, en s'occupant du Congrès, ne néglige pas la question intérieure. Il a, en effet, fait adopter par le conseil fédéral la dissolution du Reichstag. »

« Les journalistes français, anglais et russes, sont en très-grand nombre. La population de Berlin se montre courtoise envers nos compatriotes. »

« On est ici convaincu que le ministre de France et le représentant de l'Angleterre sont d'accord sur la ligne de conduite à observer aux séances du Congrès. »

Ordre du jour du Congrès.

Jeudi 13, à 2 h. 1/2.

Réunion des plénipotentiaires ; échange des pouvoirs, vérification ; nomination des président, vice-présidents, secrétaires. — Le prince de Bismark, élu président, prononce quelques mots d'inauguration et présente la liste des questions posées. Chaque plénipotentiaire reçoit un exemplaire de cette allocation.

Comme au Congrès de Vienne, en 1814, on ne s'embarrasse pas des questions de préséance ; le « pêle-mêle » est admis. La séance est levée. La seconde séance est renvoyée à samedi.

Dans l'intervalle de jeudi soir à samedi, grande question sur laquelle on échangera ses vues : Admettra-t-on, en dehors des plénipotentiaires des puissances signataires des traités de 1856 et de 1871, des plénipotentiaires d'autres États, la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Roumanie ? Il n'y a pas question, assure-t-on, pour la Grèce, qui sera admise.

Chronique générale.

La Chambre des députés a terminé la première partie de sa session comme elle l'a commencée, en validant les yeux fermés tous les siens, et en brisant à tort et à travers toutes les élections qui lui déplaisent.

Le bilan de la journée se réduit à ces termes fort simples : étant données une candidature conservatrice et deux candidatures républicaines, invalider l'une et valider les deux autres est un procédé peu compliqué, et qui ne demande pas de grands frais d'imagination.

Donc, après avoir brisé M. Vinay, elle a validé les citoyens Eyen et Hovius, puis elle s'est ajournée au 28 octobre avec la satisfaction d'avoir bien mérité. « d'elle-même. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GRAND-PÈRE ET PETITE-FILLE

INVITATION.

A Charles Marchand, garde général des Forêts, à Fontenay-le-Comte.

Quand je fume, réveur, ma pipe ou le havane,
Je pense bien souvent à toi, petite Jeanne,
Enfant que je n'ai vue encore qu'une fois,
Alors que tu comptais à peine quatre mois.
Si tu deviens de jour en jour plus gentille,
A la pouponne aura succédé la fillette,
Car il te faut déjà des jouets amusants
Et tout ce que l'on doit obtenir à deux ans...
Cher petit ange, j'ai de toi bonnes nouvelles :
Je sais que sur ta tête on pose des dentelles
Pour tenir tes cheveux soyeux bouclés et bionds ;
Je sais que tes grands yeux bleus sont doux et profonds,
Et je n'ignore pas que tu souris et parles,
Et que tu dis très-bien : *Mon petit papa Charles* !
Ces quatre mots donnés, si tendres et si courts,
Valent bien mieux pour nous qu'un très-brillant discours.
Ta joue aujourd'hui doit être vermeille et fraîche,
Tout autant que peut l'être en automne une pêche.

C'est superbe, et je suis heureux de le savoir.
Mais cela ne suffit, — grand-père voudrait voir.
Non, je n'attendrai pas que tu saches écrire ;
Tu sais tout ce qu'il faut : bégayer et sourire.
Où viens, la campagne est un adorable lieu :
Les arbres sont aussi verts que le ciel est bleu.
Là, je te ferai voir le buisson, la charmille,
Le papillon zébré qui voltige et sautille...
J'ai dans mes pins des nids de bouvreuils, de pinsons,
Dont tu pourras avoir préluces et chansons...
Mon pas non chancelant et ma main encor sûre
Sauront bien diriger ta petite voiture.
Avec moi ne crains pas le cahot ni le heurt :
D'un accident fatal souvent un enfant meurt.
Tu pourras reposer sur la mousse touffue,
Tu peux toucher à tout, je n'ai point de ciguë.
Seulement, en passant dans un petit sentier,
Abstiens-toi de toucher à la fleur déglantier :
La rose la plus belle et la plus purpurine
Recouvre de sa feuille une perfide épine.
Agile et curieuse, et furetant partout
Au bout de quelques jours, Jeanne connaîtra tout.
Tu ne sais pas combien la vie est incertaine,
Et surtout lorsqu'on a passé la septantaine.
Sache que le temps m'a, dans son rapide cours,
Doté d'autant de mois que tu comptes de jours...
Nous représenterons l'astre, l'aire du globe :
Je serai le couchant, et toi tu seras l'aube...
Pour rehausser encor ton air vif, semillant,
Prends ton mignon costume et viens en sautilant.
Mes nippes à moi sont bien démodées et frustes ;
Un peu d'embonpoint rend mes vêtements trop justes.

Qui n'a pas son défaut ? à franchement parler,
Je dois montrer un peu trop de laisser-aller.
Point de luxe chez nous, ni marbre ni porphyre ;
Pour qui sait se borner, le simple doit suffire.
Nous ferons, si tu veux, cela m'est bien égal,
Sur le banc de gazon un déjeuner frugal.
Certes, tu ne sais pas, petite, à quoi je pense ?
Si près de toi j'allais retomber en enfance !
Tous tes plaisirs seront chaque jour variés,
Et tes goûts innocents jamais contrariés.
Corde, cerceau, ballon, poupée, escarpolette,
Tu n'auras qu'à choisir, ma mignonne follette ;
Et lorsque tu seras lasse de tes joujoux,
Espégle, tu viendras t'asseoir sur mes genoux.
Là, si tu veux jouer avec ma barbe grise,
Tes petits doigts rosés auront bien forte prise.
Jeannette, en ce moment, je ferai ta leçon ;
Je te chanterai même une vieille chanson.
Il faudra que tu sois douce, modeste, aimante :
Rien qu'avec ces trois mots on peut être charmante...
Demander au-delà serait trop exiger ;
Je ne suis pas né pour dresser et corriger.
Cours sur le sable fin sans crainte d'une chute,
Il n'en peut survenir qu'une molle culbute.
Là, le vieux surveillant, sentinelle planton,
Accourra près de toi, sans canne ni bâton.
En songeant que tu vas embellir ma demeure,
Cher petit ange, oui, de tendresse je pleure.
Tu pourras, fourrageant tous mes plants de fraisier,
En empiir jusqu'au bord ton petit sac d'osier.
Je te conduirai près de la poule qui glousse,
Et là, furtivement, ta main adroite et douce

Dérobera du nid un œuf fragile et frais
Si j'étais plus sévère, oui, je te gronderais...
Je te ferai glisser sur la splendide Loire
Mais pourras-tu bien, Jeanne, en garder la mémoire ?
Tes deux bras grassouilletés, potelés et bien ronds,
S'ils agitent bien l'eau tiendront lieu d'avirons...
Pourquoi de te revoir mes desirs sont immenses ?
Parce que je finis et que toi tu commences.
Sur ce fait, consultez tous les vieux grands-papas,
Qu'ils soient ducs, ouvriers, laborieux ou soldats,
Ils vous répondront tous : le cœur n'a point de rides !
Sous les brumes du Nord, sous les soleils torrides,
Quel que soit le pays, partout, mêmes instincts.
Quel faible nous avons pour ces charmantins lutins !
Le lait fumeux et gras de génisse ou de chèvre
Coulera chaque soir pour humecter ta lèvres ;
Puis nous nous coucherons tous avec le soleil,
Et chaque lendemain j'épèlerai ton réveil.
Mais surtout ne va pas, me faire trop attendre,
Car je pourrais hâter ton sourire si tendre.
S'il le faut, je saurai rallonger les printemps,
Afin de te garder près de moi plus longtemps.
Ne pourrais-tu partir avec les hirondelles,
Puis au printemps prochain revenir avec elles ?...
Que te feront à toi quelques jours de retard ?
Nous remettrons souvent l'heure de ton départ.
Tu vois donc qu'il est fort varié, mon programme.
Tu verras le joli dôme de Notre-Dame :
Avec jeune maman, c'est là qu'il faut aller
Pour respirer l'encens, voir les clerges brdler...
Sur le point culminant du coteau, sur la crête,
Les moulins en tournant feront tourner ta tête ;

Voici, d'après la Patrie, l'énumération des projets de lois révolutionnaires que la majorité de la Chambre déposera à la rentrée :

Le projet de loi Barodet et consorts, sur la suppression absolue de l'enseignement religieux ;

Le projet de loi sur la suppression des congrégations religieuses ;

Le projet de loi sur le divorce, de M. Naquet ;

Le projet de loi sur les candidatures officielles, de M. Marcou ;

Le projet de loi sur le remaniement de l'impôt ;

Le projet de loi sur la liberté absolue du droit d'association et de réunion ;

Et, pour abrégé cette nomenclature, la mise en accusation du ministre du 16 mai, comme de tous les fonctionnaires qui ont exécuté ses ordres.

Le maréchal Baraguey-d'Hilliers laisse une rente de 20,000 fr. à l'armée : 40,000 francs pour les officiers et 40,000 fr. pour les sous-officiers, caporaux et soldats.

Comme nous l'avons dit, les funérailles de M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers ont lieu aujourd'hui jeudi à midi, en l'église de l'Hôtel des Invalides. Le corps est arrivé hier de Perpignan.

Nous apprenons la mort de S. M. le roi de Hanovre, décédé hier matin à six heures en son hôtel de la rue de Presbourg, à Paris.

Georges V (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste) était né en Angleterre le 27 mai 1819. Prince de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Cumberland, duc de Brunswick et Lunebourg, il succéda à son père sur le trône de Hanovre le 18 novembre 1851.

Il était cousin de la reine Victoria.

FÊTE DE LA PAIX.

On a successivement indiqué diverses dates pour la célébration de la grande fête publique, en vue de laquelle un crédit de 500,000 fr. a été demandé aux Chambres.

Aujourd'hui cette date se trouve officiellement fixée. Du rapport fait au Sénat sur ce sujet par la commission des finances, il résulte que le jour de la grande fête nationale, dite *Fête de la Paix*, sera le 23 JUILLET.

Le gouvernement, d'après ce rapport, aurait choisi intentionnellement cette date du 23 juillet, laquelle « ne rappelle ni dans le calendrier, ni dans nos éphémérides politiques, nul souvenir qui puisse froisser les sentiments d'aucun parti. »

Nous croyons savoir que, depuis la campagne des gauches contre la gendarmerie, il est arrivé à l'hôtel de la Chaussée-d'Antin

De leurs ailes il faut ne s'approcher jamais :

Le vertige nous prend sur les plus hauts sommets...

Ici je dois borner ma note descriptive...

L'excès d'attention fatigué et nous captive ;

De la nature en fête il n'est plus question ;

Je viens donc confirmer mon invitation.

Ton papa, ta maman et ton cher petit frère,

Tous quatre vous viendrez ensemble vous distraire.

Lorsque tu compteras tes vingt ans révolus

(A cette époque-là, je n'existerai plus),

Lisant ces vers après avoir fait ta prière,

Peut-être diras-tu : Comme il m'aimait, grand-père !

J'ai dit, car je pourrais, étant par trop disert,

Ressembler à celui qui prêche en un désert.

Allons, Jeannette, fais tes apprêts de voyage.

N'omets pas d'apporter ton gentil babillage,

Ainsi que ta toilette et tes jolis chapeaux...

Garde-toi de clinquant, de fatras, d'oripeaux...

J'aurai tout ce qui plat et ce qui reconforte.

Ils sont tous grands ouverts et mon cœur et ma porte...

Viens vite, j'ai pour toi, belle enfant des forêts,

Des fruits printaniers mûrs et des baisers tout prêts !

Ch. MARCHAND.

Villebriant près Saumur, 31 mai 1878.

un nombre si considérable de lettres que M. Gambetta, effrayé du déplorable effet produit par les attaques de ses amis contre ce corps, en aurait entreteu longuement MM. de Marcère et Dufaure, au point que l'envoi de la circulaire annoncée avec tant de fracas sera retardée jusqu'à nouvel ordre.

Une grande surveillance est organisée sur notre frontière suisse depuis quelques jours. Les postes ont été doublés pour servir plus facilement au service de nuit et de jour. Du côté du Jura et du Doubs, la surveillance est plus rigoureuse qu'ailleurs.

Chaque année, M^{me} la maréchale de MacMahon accorde gracieusement, à l'occasion de la grande revue de Longchamp, aux élèves de l'École Saint-Cyr, une sortie exceptionnelle, une *galette*, pour parler le langage de nos futurs officiers.

Cette sortie est, paraît-il, dès à présent fixée au dimanche qui suivra la revue.

A ce propos, on nous affirme également que cette année, à la revue, les élèves de Saint-Cyr (infanterie et cavalerie) formeront l'escorte du Maréchal-Président.

Aussitôt après le défilé, les saint-cyriens se dirigeront vers Saint-Cloud, où un grand dîner leur aura été préparé.

Dans une commune de l'arrondissement de Montbrison, un radical villageois, obéissant aux injonctions des feuilles démocratiques, avait voulu célébrer le centenaire de Voltaire. Pour ce faire, il réunit dans un cabaret une douzaine de paysans.

On mangea beaucoup et l'on but non moins ; mais le moment décisif était venu.

Au milieu de la ripaille, dit le *Mémorial de la Loire*, l'un des commissaires demanda quel était ce Voltaire ? Tous les convives, la pointe de leurs couteaux dans les dents, cherchèrent pendant de longues minutes ; personne ne put donner le moindre renseignement sur ce nommé Voltaire.

Cependant le plus érudit de la bande, se frappant le front tout à coup, s'écria que Voltaire n'était pas le vrai nom de l'individu en question, et que son vrai nom finissait en i.

En i... en i... quel était le nom d'un grand républicain qui finissait en i ? Les recherches commencèrent sur cette piste. A la fin l'érudit retrouva le nom qu'il avait, disait-il, au bout de la langue : « C'est *Galibardi* ! » La table tout entière tomba d'accord que « ça ne pouvait être que *Galibardi*. »

Lisez Garibaldi. La confusion est plaisante, surtout à propos du centenaire, et elle montre la bonne foi des radicaux nous parlant de l'enthousiaste admiration des classes laborieuses pour M. de Voltaire, dont elles ignoraient l'existence, même la mort, et par conséquent les écrits.

Ces paysans ne sont, du reste, ni à blâmer, ni à plaindre. Il vaut mieux ignorer les écrits du méprisable insulteur que de les louer et de suivre les exemples du blaspémateur aussi dépourvu de patriotisme que de foi.

Etranger.

Saint-Petersbourg, 42 juin.

La santé de l'impératrice de Russie donne des inquiétudes. Elle souffre d'une pleurésie.

Le bulletin officiel publié ce matin porte que la fièvre a un peu diminué. Sa Majesté est toujours très-faible.

Des prières publiques ont lieu dans toutes les églises de Saint-Petersbourg pour l'impératrice.

On écrit le 8 d'Eisleben à la *Tribune* de Berlin :

« On a trouvé chez le frère de Nobiling, arrêté à Schochwitz, une somme de vingt à trente mille thalers, et l'on suppose que le prévenu était le caissier des conspirateurs. »

« Une demoiselle Meta Schmidt, fiancée du jeune Nobiling et fille d'un garde-forestier d'Osterhausen, a disparu depuis l'attentat. On dit qu'elle a reçu le 3 juin une lettre du jeune Nobiling et l'a brûlée aussitôt après l'avoir lue. »

Berlin, 42 juin.

Un décret impérial, en date du 41 juin, fixe au 30 juillet les élections pour le renouvellement du Parlement allemand.

La *Gazette de Cologne* dit que l'on a trouvé, parmi les papiers saisis dans cette ville chez des socialistes, une poésie contenant le passage suivant :

« Il faut renverser les barrières qu'on nous oppose ; allons à notre but à travers le sang et les ruines, et ne reculons pas devant le meurtre, s'il est nécessaire ! »

On écrit de Berlin, à la *Gazette de Cologne*, qu'il n'est pas impossible que la Russie, l'Autriche et l'Allemagne concluent une entente en vue de réprimer le socialisme.

Les lettres de Constantinople dépeignent la situation comme très-sombre : le Sultan s'entourant d'une garde très-nombreuse et vivant loin du séraskiérat de peur d'être empoisonné ou assassiné ; le mécontentement grandissant chaque jour dans le parti militaire et la population, et partout le chaos régnant dans toutes les branches de l'administration ; l'insurrection des monts Rhodéens prenant des proportions considérables, au point que les Russes et les Bulgares ont de la peine à défendre leur vie ; en un mot, situation d'autant plus intolérable que le parti de la guerre, si le Congrès ne contente pas la Turquie, fera un coup de tête en tentant une surprise contre les troupes russes de San-Stefano, et alors toute la question d'Orient sera à recommencer.

On écrit de Malte :

Rien ne saurait décrire l'abattement des turcophiles. Il faut y prendre garde, car les dangereux conscrits venant de Londres ne manquent pas à la Porte. M. Layard semble avoir perdu son sang-froid et il ne fera rien pour réprimer les coups d'audace que le parti de la guerre prépare en ce moment. Le prestige anglais recommence à pâlir en Orient. Le contingent indien donne des signes alarmants de sa colère. « Pourquoi nous a-t-on fait venir ici ? — Où sont les Russes ? » Voilà ce qui se dit tout haut à Malte. On a envoyé ici le duc de Cambridge pour apaiser ces troupes, mais ce n'est pas en Europe qu'elles feront entendre leurs griefs et leurs doléances : elles attendent jusqu'à ce qu'elles aient mis le pied aux Indes ; aussi est-il très-sérieusement question de les éparpiller dans les différentes colonies de l'Afrique du Sud et de l'Australie.

LES INQUIÉTITUDES RUSSES.

On écrit d'Erzeroum :

La garnison russe de la ville et tous les Russes de résidence ici, pour la plupart petits négociants, ouvriers et hôteliers, étaient depuis plusieurs semaines en proie à de vives appréhensions ; on craignait qu'il ne se trouvât parmi les mahométans une vaste conjuration contre les « Moscovites. » Divers symptômes fort graves de leur nature et des événements cruellement significatifs justifiaient ces craintes. A cinquante pas à peine du fort Azizié, on avait trouvé deux officiers du régiment de Guris, mortellement blessés par des mains inconnues. A deux jours de là, on relevait, près du fossé des fortifications, le cadavre d'un officier du régiment de Kubin. Avant-hier au soir, deux officiers qui passaient dans une rue ont été gravement atteints de deux coups de feu partis d'une maison voisine. Hier, le colonel Bjeloa a été assassiné. Un officier a été de nouveau blessé mortellement. Bref, chaque jour est marqué par un assassinat ou une tentative d'assassinat. La terreur et le deuil de la colonie russe s'expliquent aisément. On a cru voir dans ces attentats répétés un plan de conspiration, qui du reste semble confirmé par une étrange découverte. Devant les portes de la ville, les agents de police russes ont découvert un dépôt d'armes assez considérable ; ils ont mis la main, en outre, sur un écrit, sorte « d'appel aux enfants de Mahomet », qui jette une assez vive lumière sur les dangers auxquels étaient exposés les Russes de cette ville. La police est déjà sur les traces des organisateurs du complot présumé. Aujourd'hui, on a arrêté 20 des mahométans les plus en vue d'Erzeroum.

Le prince Swiatopolk-Mirski, adjoint au grand-duc Michel, a déjà donné des ordres pour que des troupes de renfort soient dirigées du Caucase en Arménie. D'un autre

côté, on croit dans nos cercles militaires que les hostilités ne tarderont pas à être reprises. On a la conviction que la Porte désirerait renouveler la lutte. Ce n'est plus un secret pour personne qu'Ismael-Pacha, qui a son quartier général à Erzinghian, a formé un corps d'armée fort de 55 bataillons. Les Turcs font de continuelles levées et l'on ne cesse d'enrôler des volontaires. En présence de pareils faits, les officiers russes se préparent à remettre en état leur équipement de guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

QUESTION DES PROCESSIONS DU SACRE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS.

La question des processions est venue également au Conseil municipal d'Angers, mais d'une façon toute timide.

Voici comment, sous forme d'observation, M. Bèchet a formulé sa pensée, qui n'a rien de violent, d'absolu et de radical comme la proposition de M. Combier au Conseil municipal de Saumur :

« Messieurs,

« Je ne veux pas demander à M. le Maire qu'il prenne un arrêté d'ailleurs parfaitement légal, analogue à celui du maire de Marseille, relatif aux processions. L'utilité d'une telle mesure ne me paraît pas réclamée à Angers pour la situation présente des esprits, mais je demande à notre administration municipale la permission d'appeler son attention sur ce qui se fait habituellement à Angers, relativement aux processions publiques.

« A de certaines époques de l'année, les processions religieuses entravent complètement la circulation pendant plusieurs heures, sur divers points de la ville, et peuvent porter de graves préjudices à certains intérêts particuliers.

« On a vu même la circulation interrompue sur nos boulevards par l'établissement du reposoir au beau milieu de la chaussée.

« Il me semble qu'il serait possible de concilier la libre pratique d'un culte avec les nécessités de la circulation.

« Il ne manque pas de lieux pavés, de cours particulières, de portions de places publiques, à la rigueur, où la circulation est peu active et où les reposoirs pourraient être construits, sans que la dignité du culte extérieur ait à en souffrir.

« Quant aux processions en elles-mêmes, ne pourrait-on pas trouver le moyen de leur tracer un itinéraire tel que la circulation ne soit pas entravée, surtout dans les voies fréquentées telles que la rue Beaurepaire et le pont du Centre.

« Je ne fais point une proposition, messieurs, à cet égard ; je me borne à appeler l'attention de l'administration sur ce sujet, et je m'en rapporte à sa loyauté, à son tact, à sa prudence pour concilier les intérêts du culte avec ceux de la circulation.

» P.-L. BÈCHET. »

M. Gasté reconnaît la modération du vœu formulé par M. Bèchet, mais il croit que l'inconvénient signalé n'a aucune importance.

Les processions gênent momentanément, sur certains points, la circulation des voitures, mais toutes les fêtes publiques (celles qui, par exemple, ont escorté notre Exposition de 1877) produisent les mêmes entraves et, sans arrêter les piétons, obligent les attelages à faire un détour plus ou moins long. Pour quelques personnes qui se plaindraient d'un retard dans leur marche, il ne faudrait pas sacrifier les besoins ou l'agrément de la majeure partie de la population.

Les processions, outre leur intérêt religieux, constituent des fêtes publiques qui, au point de vue commercial, méritent d'être maintenues et respectées, surtout à Angers où l'état des esprits n'en exige pas la prohibition.

M. le Maire dit que l'administration ne peut retenir des observations que sur le point relatif aux reposoirs.

Il est arrivé parfois, les années précédentes, que des reposoirs étaient établis en travers d'une rue de façon à interrompre la circulation durant plusieurs jours (?). Ce fait, qui a donné lieu à de justes plaintes, ne se renouvellera pas. L'administration, en autorisant l'établissement d'un reposoir

sur tel ou tel point, tiendra compte à la fois des besoins du culte et des nécessités de la circulation.

Quant aux processions elles-mêmes, au parcouru qu'elles suivent, l'administration estime qu'il n'y a rien à changer à des traditions qui sont chères à une grande partie de la population angevine et dont aucun intérêt public n'exige le changement.

M. Béchot et M. le Maire d'Angers auront peut-être encouru un blâme dans le parti radical, mais aussi les catholiques et le commerce leur auront accordé une bonne note. A Saumur, le Maire seul aura mérité cet honneur.

UNE CALOMNIE DÉVOILÉE.

Il y a deux mois à peine, vers le milieu d'avril, la presse radicale et libre-penseuse de Paris et de la province poussait des cris de paon contre deux sœurs institutrices qui dirigeaient une école de jeunes filles à Pruniers, dans la banlieue d'Angers.

L'acte d'accusation contre ces pauvres et charitables filles était volumineux; rien n'y manquait. Entre autres griefs, on les accusait de « baillonner leurs élèves », de « les fouetter avec des orties », de leur servir « de la soupe à l'urine » et, pour comble d'horreur, « d'avoir forcé une enfant à manger ses propres excréments. »

Comme toujours, les plaintes et les doléances de cette bonne presse, gardienne des mœurs publiques, furent entendues de l'autorité qui s'empressa d'ordonner une enquête; de son côté, la justice s'en émut, et ces deux actions simultanées viennent de tourner à la confusion des accusateurs et à l'honneur de leurs victimes.

Une ordonnance de non lieu a mis hors de cause une des sœurs, et comme il y avait un plaignant et que les griefs étaient nombreux, la supérieure, la sœur Saint-Charles, a été renvoyée seule devant la police correctionnelle d'Angers.

Voici, à l'audience de samedi, comment conclut M. le substitut de Chataux, dans son réquisitoire :

« Telle est l'affaire, Messieurs, et j'aurais terminé si je ne devais à des victimes publiquement et fausement outragées une réparation publique.

Un témoin, parent des époux Béraud, s'est exprimé en ces termes : « Je suis convaincu que M. Béraud n'avait pas l'intention de pousser les choses si loin; j'en suis même sûr, car il me l'a dit, et si les journaux républicains ne s'étaient pas emparés de cette affaire et n'en avaient pas tiré parti pour en faire un tapage scandaleux, cette petite difficulté n'aurait pas eu les suites, regrettables pour tous, qu'elle peut avoir. »

En effet, Messieurs, un journal, dont l'attitude réveille les tristes souvenirs de celui qui fut le *Travailleur*, a parlé de cette affaire; il a raconté les faits, il les a amplifiés, il les a dénaturés, il les a exploités, et dans un article reproduit ensuite par des journaux à la recherche de tous les scandales, il n'est pas de sarcasmes et de moqueries qu'il n'ait déversés sur les sœurs de Pruniers. Son récit a été inspiré par un homme que vous avez entendu à l'audience, et dont la triste personnalité vient d'être flétrie, comme elle le mérite, par votre président. En effet, on est mal fondé à venir s'ériger en redresseur de torts, quand on a été poursuivi pour abus de confiance vis-à-vis d'une femme dont les faveurs ne suffisaient pas; il fallait son argent!

Je le demande maintenant à l'auteur de l'article: Est-ce la vérité qui vous a fait écrire? Non. — Est-ce un légitime sentiment d'indignation pour les faits racontés? Non; vous-même, vous ne pouvez y croire. — Mais il y avait deux religieuses en cause; il fallait frapper, insulter, flétrir.

Vous vous êtes fait le champion d'un système anti-religieux; votre but est le renversement d'un ordre social, dont la religion est le principe et la sauvegarde; alors vous attaquez la religion et vous excitez contre elle l'opinion publique, pour servir votre cause et sacrifier à vos haines. Peu vous importent les malheureuses victimes qui tombent sous vos coups! — Vous pouvez vous réjouir maintenant; vous avez provoqué la révocation d'une pauvre fille, la sœur Sainte-Stéphanie, dont l'innocence, aujourd'hui reconnue et proclamée par tous, vient protester contre la mesure qui la frappe.

Aux habitants de Pruniers qui la re-

grettent et la pleurent, je peux dire bien haut: Elle vous servira encore. Si aujourd'hui on lui ferme les portes des écoles où elle instruisait vos enfants, où elle leur donnait ces sublimes idées de religion et de famille, qui de vos filles faisaient de saintes femmes et de vraies mères, et de vos fils de vrais Français, capables de mourir pour leur patrie et leur Dieu, demain, vous la verrez au chevet de vos malades, dans l'humble mesure du pauvre, ne demandant qu'une récompense, celle du devoir accompli; demain, vous la verrez, au sein des épidémies, s'exposant à mille morts, et portant toujours, haut, droit et ferme, le drapeau de la charité et du dévouement; et si, plus tard, la patrie lui demande un nouveau sacrifice, vous la verrez, avec ses sœurs, sur les champs de bataille, dans un élan français et chrétien qui défie les dangers, s'élançant au secours de vos enfants mourants, et leur parler, consolation suprême, de la miséricorde d'un Dieu qu'elle leur a fait connaître à l'école du village!

Voilà les femmes héroïques qui sont insultées, outragées, chaque jour, pour la défense d'une cause dont on apprécie la valeur ou plutôt la faiblesse aux moyens employés pour la soutenir.

La calomnie et le mensonge ne servent aucun parti, et malheur aux hommes qui les emploient pour attaquer la religion. Un jour viendra où ces armes perfides se retourneront contre eux; ils verront alors que l'on ne peut impunément provoquer et blesser le sentiment national du peuple français qui, suivant la belle expression de Mirabeau, a plus encore besoin de Dieu que de liberté.

Ne craignons donc pas l'avenir; mais si un jour, ce que je ne veux croire encore, vous, nobles femmes, qui enseignez, avec Dieu pour guide, vous êtes de partout chassées et bannies, vous pourrez crier à vos tristes vainqueurs: « Nous mourons, le jour où le peuple a perdu la raison; votre tour viendra, quand il l'aura recouvrée. »

A la suite de longs et minutieux débats, l'acquiescement de la bonne sœur a été prononcé et le plaignant s'est vu condamner aux dépens pour tout dommage. L'institutrice si horriblement calomniée n'en demandait pas davantage.

Pour donner une idée de la mauvaise foi qui préside d'ordinaire à ces sortes d'accusations, il nous suffira de dire que, sur l'avis du médecin, la sœur Saint-Charles avait administré à une enfant une légère dose de rhubarbe, et c'est ce remède qui a été transformé en « excréments abjects » par les ennemis de l'enseignement congréganiste.

Un dernier trait en terminant: A peine l'acquiescement de la bonne sœur a-t-il été prononcé que toutes les petites filles appelées en témoignage et qui se trouvaient dans la salle se sont précipitées vers leur ancienne supérieure pour l'embrasser. Ce n'est certainement pas là une démarche d'enfants qui auraient été battues et maltraitées.

La *Petite République* et le *Bien public* s'insurgent contre la décision des juges; ils ont beau faire et beau dire, l'autorité du jugement ne sera point affaiblie par leurs vaines déclamations.

Pourquoi la presse républicaine apporte-t-elle donc si peu de bonne foi, et tant de mauvaise volonté dans ses comptes rendus, lorsque la justice a prononcé et déclaré qu'il n'y avait point de faute à punir?

LAVAL.

Lundi matin, à quatre heures, le nommé Boucher (Louis-Léon), âgé de 24 ans, garçon meunier, a subi, sur la place de Hercé, la peine de mort, à laquelle il avait été condamné par la cour d'assises de la Mayenne, le 40 avril dernier, pour assassinat d'une petite fille de 12 ans.

Pendant les funérailles apprêts, il n'a pas cessé de prier et d'écouter les exhortations qui lui étaient adressées par M. l'aumônier.

Il était quatre heures moins un quart quand le funèbre convoi s'est mis en route vers la place du Hercé. Pendant le trajet, Boucher répondait distinctement aux prières du chapelain qu'il répétait avec M. l'abbé Foucault. Arrivé sur le champ de foire, il est descendu de voiture, précédé par le prêtre, qui l'a embrassé et s'est livré sans mot dire aux exécuteurs.

Un instant après, ceux-ci accomplissaient leur œuvre et justice était faite sur la terre!

On évalue à deux mille au moins le nombre de personnes présentes à ce triste spec-

tacle, parmi lesquelles, comme toujours, les femmes étaient en grande majorité.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du dimanche 16 juin 1878, à huit heures 1/4 du soir.

Programme.

1. *Rambouillet*, pas redoublé..... TILLIARD.
2. *Enira*, fantaisie..... ESCUDIE.
3. *Faust*, valse..... GOUNOD.
4. *Richard*, fantaisie..... GRÉTRY.
5. *Mandarine*, polka..... P. CLODOMIR.

Faits divers.

La scène se passe en pays étranger.

Le colonel est un homme très-droit, et qui tient, avant tout, à faire observer le règlement.

Un matin, il fume sa cigarette à sa fenêtre et voit, dans la cour de la caserne, un capitaine qui se dispose à sortir.

Il le regarde attentivement et s'aperçoit que, contrairement à l'ordre de la place, cet officier n'a pas le sabre au côté.

— Capitaine, s'écrie-t-il, veuillez monter un instant!

Le capitaine obtempère et, devant le motif pour lequel il est ainsi appelé, s'empressa de prendre un sabre au poste du rez-de-chaussée, en bas même de l'escalier du colonel, sous l'avancée de son balcon; puis il se présente en souriant.

L'officier supérieur le regarde avec attention, et constate avec un certain étonnement que l'arme est bien réglementairement accrochée au ceinturon de son subordonné.

— Ah! capitaine, dit-il pour expliquer l'invitation qu'il avait faite de monter, je voulais vous demander où en est... au fait, ce n'est pas très-important, vous pouvez vous retirer...

Le capitaine redescend et remet le sabre où il l'a pris. Le colonel, qui était déjà revenu à sa fenêtre, le voit de nouveau, et se dit en se frottant les yeux :

— Ah! ça, mais comment l'ai-je donc inspecté? Il n'a pas le moindre sabre.

— Hé! capitaine, un mot encore! montez donc un instant!

Le capitaine prend le sabre au poste, remonte et salue son colonel.

Celui-ci écarquille les yeux, fixe bien son subordonné et voit que le sabre est à sa place.

— Pardon, capitaine, balbutie-t-il. J'avais oublié de vous dire... mais cela ne fait rien... Nous recauserons de cela la semaine prochaine. Au revoir!

Le capitaine redescend et se débarrasse pour la troisième fois du sabre. Dans la cour, il se trouve sous le regard du colonel, qui avait appelé en toute hâte la colonelle et lui disait tout bas :

— Vous voyez cet officier?

— Oui, mon ami.

— A-t-il un sabre?

La colonelle ajuste son lorgnon :

— Non, il n'en a pas!

Le colonel brusquement :

— Eh bien, c'est ce qui vous trompe, il en a un!

Un capitaine a un trouper visiblement ému :

— Vous avez encore été boire! Cette fois-ci vous me ferez deux jours de salle de police de plus, parce que c'est avec récidive.

— Ah! quant à ce qui est d'avoir bu avec récidive... je vous jure, mon capitaine, que je ne connais pas cet individu-là.

Au Grand-Opéra de Paris :

— Moi, je ne trouve pas que *Jeanne d'Arc* soit un sujet bien musical.

— Pas musical, un poème dont l'héroïne est née à Domrémy?

AVIS

ÉTABLISSEMENT DES EAUX THERMALES DE BAGNOLES DE L'ORNE.

Ouverture du 15 juin 1878.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur JOUBERT, O. *, médecin officiel de l'établissement, à Bagnoles (Orne).

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF

PARIS

Le CATALOGUE complet, avec gravures et moyens de prendre les mesures soi-même, de tous les Vêtements. Modé Été 1878.

ENVOI GRATIS.

QUATRE ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE :

PARDESSUS Cheviot demi-saison 15

L'ELBEUF Vêtement complet, très belle nouveauté 29

GOSTUME Complet, coutil fantaisie, pur fil 9.75

ENFANTS Costume complet drap nouveauté 5.75

Adressez les demandes au Directeur de la

Maison du PONT-NEUF (Paris)

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris.

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castilleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYLET, instituteur à Chéyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUN 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 25	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	17	50	Canal de Suez	785	7	50	
4 1/2 %	105 25	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665	2	10	Crédit Mobilier esp.	800	5	25	
5 %	112 10	50	Crédit Mobilier	183	75	3 75	Société autrichienne	357	25	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	510		Crédit foncier d'Autriche	555			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338	1	Charentes, 500 fr. t. p.	75			Orléans	350			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510		Est	667	50	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	351			
1865, 4 %	523		Paris-Lyon-Méditerranée	1918	75	2 50	Est	343	50		
1869, 3 %	403		Nord	835	1	25	Nord	358			
1871, 3 %	400		Orléans	1140			Ouest	353			
1875, 4 %	505		Ouest	733	25	2 75	Midi	351			
1876, 4 %	503	75	Vendée, 500 fr. t. p.				Charantes	271			
Banque de France	3150		Compagnie parisienne du Gaz	1260	10		Vendée				
Comptoir d'escompte	730		C. gén. Transatlantique	542	50	3 75	Canal de Suez	550			
Crédit agricole, 200 f. p.	505	12									
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 13 mai)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	1 ^{re} série à Angers.
9 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — —	soir, express-omnibus.
1 — 15 — — — — —	(s'arrête à Angers).
4 — 10 — — — — —	
7 — 15 — — — — —	
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 21 — — — — —	express-omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — —	soir, express-omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — —	express-poste.
4 — 41 — — — — —	
10 — 28 — — — — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

ET SUR LICITATION,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Nantilly, n° 29.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente juin mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le huit juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Et à la requête de M^{me} Sophie Leroy, épouse séparée de corps et de biens de M. Antoine-Alphonse Dézy, perruquier, demeurant à Saumur, rue du Portail-Louis, cette dame couturière, demeurant à Angers, de lui dûment autorisée;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Jules Grimault, journalier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{lle} Hermine-Sophie Grimault, sa fille mineure, issue de son mariage avec dame Hermance Leroy; ayant pour avoué constitué M^e Vincent Le Ray;

En présence encore de M. Élie Hétreau, charpentier, demeurant à Saumur, quai de Limoges, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Grimault sus-nommée;

Il sera, le dimanche trente juin mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue de Nantilly, n° 29, comprenant: au rez-de-chaussée, trois chambres à feu et une cuisine; au premier étage, deux chambres à feu et deux cuisines; greniers sur le tout. Trois caves voûtées, jardin derrière, une pompe, un bassin.

Le tout compris au cadastre sous les n° 165 et 181 de la section F, d'une contenance de deux ares trente centiares, joignant au nord la rue, au midi M. Mauriceau, au couchant M. Bret, et au levant M. Dubois.

Sur la mise à prix de cinq mille francs.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente;

2° A M^e CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué licencié sous-signé.

Saumur, le quatorze juin mil huit cent soixante-dix-huit.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le huit mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Rue Saint-Jean, n° 28,

E. MARAIS

TAPISSIER

Ex-premier ouvrier de la Maison JARRY,

SAUMUR

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il se chargera de tout travail à façon que l'on voudra bien lui confier, et fera venir, au choix des clients, tous les articles d'ameublement et de tapisserie que l'on pourrait désirer; le tout aux conditions les plus douces.

M. MARAIS s'appliquera à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il espère que déjà, d'après les longues années qu'il a passées chez M. Jarry comme premier ouvrier, il est favorablement connu et que l'on aura su apprécier son expérience. (289)

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX: EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ CLOS, A DEUX HERBES

Entouré d'arbres,

Contenant 1 hectare 80 ares.

S'adresser audit notaire. (279)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

A Saumur, sur la place de la Bilange,

Le samedi quinze juin mil huit cent soixante-dix-huit, à une heure,

DE

Deux carrioles, un tilbury, une charrette et un break.

Le tout en très-bon état.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

FOIN ET LUZERNE

A la Ville-au-Fourier, commune de Verneuil.

S'adresser à M. BRUERE, garde.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

Commune de Villebernier.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Villebernier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Villebernier, le dimanche 23 juin 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1° 2,829 mètres courants de terrassements..... 4,273 f. 05

2° 2,829 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien..... 9,171 29

3° Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 55 66

Total..... 10,500

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, e dimanche excepté.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 58 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

OBLIGATIONS A LOTS

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES 1875

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Ces obligations, remboursables à 500 fr., rapportent 20 fr. par an, payables en deux coupons de 10 fr. le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Quatre Tirages par an.

Tirage du 22 juin courant :

1 Lot de.....	100,000 fr.
1 Lot de.....	30,000
4 Lots de.....	10,000
10 Lots de.....	3,000

La Banque nationale délivre à bureau ouvert ces Obligations à 487,50 (Coupon de juillet détaché.)

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 22 JUN COUBANT

Ainsi que le démontre le tableau comparatif qui suit, les Obligations 1875 sont plus avantageuses que toutes les obligations à lots similaires du Crédit Foncier et de la Ville de Paris.

NOMBRE D'OBLIGATIONS.	NOMS DES VALEURS.	TAUX de Remboursement.	COURS		INTÉRÊT	LOTS	NOMBRE de TIRAGES
			ACTUEL.	ANNUEL.			
		fr.					
437.618	Ville de Paris 1855-60.	500	510	20	15	900.000	2
600.000	— 1865...	500	525	20	20	1.140.000	4
500.000	— 1875...	500	504	20	20	900.000	4
258.000	— 1876...	500	502	20	20	500.000	4
400.000	Oblig. fonc. 1853 4/0/0	500	502	20	20	800.000	4
400.000	— 1863 4/0/0	500	500	20	20	800.000	4
400.000	Communales 1875 4/0/0	500	487 50	20	20	800.000	4

Adresser les demandes à la BANQUE NATIONALE, 10, place Vendôme, à Paris.

(Livraison immédiate des titres.)

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE

La plus ancienne Compagnie d'Assurances à Primes Fixes, Contre les accidents de toute nature pouvant atteindre les personnes.

Capital: 2,500,000 francs.

POLICES INDIVIDUELLES garantissant tous les risques que court le public.
POLICES COLLECTIVES pour les ouvriers et la responsabilité des patrons.

Agent principal, à SAUMUR, M. J.-B. MARECHAL, rue des Boires, 5. (290)

Librairie E. DÉZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série:

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série:

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.